

M. Perrault en remplacement de M. Marchand (Kamloops-Cariboo) sur la liste des membres du comité permanent des pêches et des forêts.

---

A 10 h. 18 du soir, M. l'Orateur ajourne d'office la Chambre à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.